

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2014/101

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI SOGEFIM POUR EMI (ETHICAL MEDICAL
IMPLANTS) - TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 24/06/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 24/06/2014

Le 30 Juin 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30

à l'Espace Culturel et Sportif « la Ruche » à SAUCATS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	E	M. BORDELAIS	DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	E	Mme DURAND	GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	E	Mme FOURNIER
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	E	M. DARBO	Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	E	M. GAZEAU	Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	A		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	A	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	E	Mme DUFRANC	Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	E	M. FATH	Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI SOGEFIM pour EMI (ETHICAL MEDICAL IMPLANTS) TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2014-274V0061 du 23 janvier 2014 et la délibération du Conseil Communautaire n°2012/83 du 25 juin 2012 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu.

Considérant la demande de la société ETHICAL MEDICAL IMPLANTS (EMI) d'acquérir le lot 1 cadastré D 837 sur la Technopole Bordeaux Montesquieu ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu propose 27 parcelles à la commercialisation.

La société EMI (Ethical Medical Implants) est en cours de création, il s'agit d'une SAS au capital de 10 000 € détenu majoritairement par le groupe Sogefi Cassous (55%) et 3 autres actionnaires : Marie -Françoise Harmand (Directrice scientifique du LEMI - implanté sur la Technopole) et Pierre Gonfrier (Directeur général du LEMI) à hauteur de 10 % chacun et Monsieur Jean Pierre COUGOLIC (chirurgien dentiste) pour 25 %.

La société EMI a pour activité la production d'implants dentaires innovants et la formation théorique et pratique des praticiens à l'utilisation de ces implants.

Actuellement l'effectif de la société est de 3 personnes ; l'objectif étant d'atteindre 10 personnes sur les 10 prochaines années.

Le groupe Cassous , actionnaire majoritaire de la société EMI se propose d'acquérir le lot 1 cadastré D 837 d'une superficie de 2490 m² afin d'y construire un bâtiment de 700 à 800 m².

Recette attendue : 67 230 € HT

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. Décide

- de vendre la parcelle cadastrée D837 à la SCI SOGEFIM pour le compte de la SAS EMI ou à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération ; d'effectuer cette cession de 2426 m² au prix fixé par délibération de 27 € HT le m² soit une recette attendue de 67 230 € HT, auquel il aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
- de fixer les termes de la présente autorisation pour une durée d'une année à compter du vote de la présente délibération sous réserve que le compromis de vente soit signé dans les 6 mois de la prise de délibération. Si le compromis de vente n'intervenait pas dans les 6 mois de la prise de délibération la Communauté de Communes de Montesquieu pourra décider de remettre cette parcelle à la vente ;

Envoyé en préfecture le 11/07/2014

Reçu en préfecture le 11/07/2014

Affiché le

2. **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété afférents.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 30 juin 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'CT', written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'UNION DES COMMUNES DE MARTILLAC' around the perimeter.